

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Stéphane Néron

<https://www.cadre21.org/membres/5d66d916173d0d47e60e4844>

Date d'obtention : 2021-03-08 03:47:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord, il faut rencontrer la personne qui dénonce en premier. L'intervenant utilise la trousse sexto. En premier lieu, il faut s'informer sur le contexte, les gestes posés, les intentions, l'étendu des sextos. Ensuite, en complétant la grille d'évaluation, il faut tenter de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. (Si malveillant on ne complète pas la grille avec l'instigateur). Il faut rencontrer tous les acteurs entourant la situation. Il est préférable de rencontrer les élèves un à la fois. Tous les acteurs rempliront la grille au complet et vont la signer. Un coup les grilles toutes complétées et les appareils électroniques confisqué (au besoin si l'intervenant juge qu'il peut contenir du matériel de pornographie juvénile) l'intervenant contacte le service de police. Une fois sur place ce dernier se voit remettre les grilles d'évaluation et les sacs de confiscation. À partir de ce moment c'est les policiers qui prennent le dossier en charge. Il est important d'informer les parents.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans tous les cas il est important de suivre la méthode de la trousse sexto. L'intervenant doit s'assurer de déterminer les éléments essentiels qui lui permettront de guider l'intervention. Dans le premier cas ce que je retiens particulièrement c'est que s'il y a absence de collaboration, l'intervenant doit cataloguer la situation comme de la « malveillance » et informer le service de police. Dans le deuxième cas il est à noter que s'il y a absence de pornographie juvénile au sens de la loi le service de police n'est pas à être informé. C'est plutôt les règles et politiques de l'école qui seront appliquées. Pour ce qui est du troisième cas, l'intervenant doit se rappeler que la trousse sexto est pour les jeunes de l'école et non pour les parents. Il faut donc référer des parents plaignants au poste de police plutôt que de faire une enquête pour eux. De plus, dans la même ligne d'idée, un coup que l'intervenant remet les grilles d'évaluation au policier, ce dernier ne peut plus demander à l'intervenant scolaire de faire remplir d'autres grilles d'évaluation à d'autres élèves. En d'autres mots, l'intervenant n'est pas mandataire du service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape où on doit déterminer si l'acte est impulsif ou plutôt malveillant est sans doute la plus délicate. Les conséquences sont évidemment différentes. Respectivement, l'un mène à une rencontre de sensibilisation au sexto alors que l'autre à une judiciarisation du dossier. Il est donc d'importance capitale de bien cataloguer l'acte. Ceci étant dit, il est bien de noter que les statistiques montrent qu'il y a généralement plus de sextage avec une intention impulsive que malveillante. Enfin, notons également que les « red flags » de la malveillance sont : l'âge (plus de 18 ans), la présence d'un groupe organisé, la violence sexuelle, et la présence d'extorsion.